CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

DES
CITOYENS DU FINISTERE,
AUX
MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE;

Imprimée par ordre de la Convention Nationale, & envoyée aux 84 Départements.

CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇOIS,

Habitants des confins de la France, arrivés à Paris, nous avons desiré partager avec les sections de cette ville, la douce satisfaction de paroître à votre barre, non pour influencer vos délibérations par des vœux indiscrets, non pour vous remercier de vos premiers travaux, mais pour vous faire connoître nos desirs, notre espoir & nos craintes. Vous avez jusqu'à présent entendu les habitants de Paris: veuillez écouter les Citoyens d'une des contrées les plus éloignées du centre de la République.

Nés sous un ciel orageux, nourris au milieu des rochers arides du Finistere, nous n'avons pas appris l'art des phrases, des compliments ; nous ne connoissons ni l'intrigue, ni la flatterie ; nous sommes de bonne-foi ; nous vous dirons la vérité ; & , comme le paysan du Danube au sénat de Rome, dût notre tête tomber sur un échafaud, ou sous le glaive de quelques hommes égarés ou vendus, nous vous montrerons la vérité, la vérité toute nue : puisse son éclat ne pas déplaire à tous les yeux !

Anéantissant à jamais les débris d'un trône renversé par une portion du souverain, vous avez décrété la France République, une, indivisible ; vous avez plus fait : vous avez, en dépit des vaines clameurs, prononcé la peine de mort contre l'insolent ambitieux qui oseroit proposer de substituer au despotisme de la royauté, une autorité quelconque, contraire à la souveraineté nationale. Graces vous soient rendues ! vous avez, sinon arrêté, du moins détourné dans sa course un torrent impétueux qui alloit tout ravager ; mais de nouveaux orages semblent le grossir encore. En quittant nos foyers, nous pensions trouver (nous oserons vous le dire, sans sortir des bornes du respect que nous ne cesserons de porter aux Représentants du peuple) nous pensions trouver tous les citoyens composant le sénat françois, réunis par un seul intérêt, celui de la chose publique ; & cependant des passions agitent votre Assemblée. Qu'on ne nous accuse pas d'être ici les organes de tel ou tel parti : nous avons vu, nous avons entendu ; nous ne parlons, nous ne pensons, nous ne jugeons que d'après nous-

mêmes. Que veut dire cette agitation, cette lutte perpétuelle, entre des hommes qui ne doivent avoir qu'un même but : notre bonheur ?

Nous entendons à chaque inſtant bourdonner à nos oreilles ces mots affligeants, *parti*, *faction*. Nous autres Finiſtériens, nous ne connoiſſons que ceux-ci, *patrie & liberté* : nous ſaurons les défendre ou mourir. Mais, ſi nous faiſons ſans peine le ſacrifice de notre vie pour une ſi belle cauſe, qu'on nous tire au moins de la cruelle incertitude où nous vivons. Les chefs de nos armées, nos miniſtres, nos magiſtrats ſont dénoncés, injuriés, calomniés : vous-mêmes, Citoyens, vous notre ſeul eſpoir, notre unique point de ralliement, vous êtes journellement, & ſous nos yeux, inſultés, dévoués au mépris du peuple, aux poignards des aſſaſſins ; nous avons entendu publier de plates groſſiéretés imprimées contre vous ; nous avons frémi de rage, & nous nous ſommes demandé ſi nos repréſentants étoient libres, ſi on vouloit les avilir pour tout bouleverſer. Nous avons entendu prêcher hautement le meurtre, le carnage ; nous en avons friſſonné d'horreur ; ce langage doit peu vous ſurprendre, Citoyens : nous ſavons nous battre ; nous ne ſavons pas aſſaſſiner.

Eh quoi ! le principe ſacré de la liberté de la preſſe n'auroit-il donc été invoqué, conſacré, que pour que cette liberté dégénérant en licence, devînt entre les mains des méchants une arme terrible & fatale à la liberté même ? Mais raſſurez-vous : les départements vous eſtiment ; en vous ſeuls eſt leur confiance ; & nul mortel n'aura la téméraire audace d'attenter à vos jours. Prenez, cependant, garde, Légiſlateurs : c'eſt

par ces petits moyens, que vous avez tort de méprifer, qu'on a d'abord attaqué l'Affemblée conftituante, qu'on a enfuite avili la Légiflature, & qu'on voudroit vous perdre. Rappellez-vous, Légiflateurs, dans les pieces de la procédure de Louis, celles où il eft queftion de libelles payés, de tribunes gagées : la cour n'exifte plus : mais fon fyftême lui furvit encore. Redoutez donc le fort de ceux qui vous ont précédés. L'opinion fait votre force ; fans l'opinion, que ferez-vous ? Commandez donc à cette opinion commandant le refpect qui vous eft dû, parce que vous nous repréfentez.

Que les principes fe difcutent, que les loix fe prononcent dans un filence majeftueux ; qu'un réglement févere au-dedans, que des loix juftes, mais répreffives au dehors, maintiennent le calme & la liberté de vos délibérations ; qu'on ne vienne plus, fur-tout, vous interrompre adroitement dans les moments où vous avez le courage de heurter de grands intérêts.

On fe préfente à votre barre avec le titre impofant d'hommes du 14 juillet : ce titre eft beau, fans doute ; mais, s'il falloit ici faire valoir l'ancienneté des nôtres, ne pourrions-nous pas nous appeller auffi, nous, les hommes du 27 janvier 1789 ? C'eft de cette époque que date le foulévement qui peut-être a donné au refte de la France le fignal de l'heureufe infurrection à laquelle nous devons notre liberté. Mais nous ne fommes pas venus ici pour réclamer une vaine préféance fur des freres dont nous avons admiré la valeur, dont nous avons partagé les périls, & que nous aimons à la vie, à la mort. Nous nous bornons à vous faire obferver un fait : Les 48 fections viennent pétitionner à votre barre, viennent vous

faire connoître le vœu des habitants de cette ville immense : mais quelle eſt l'importance de ce vœu ? Paris a-t-il oublié qu'il n'eſt que la quatre-vingt-quatrieme partie de la République ? D'ailleurs, ce vœu qu'on oſe ici vous offrir comme celui de la majorité des habitants de Paris, en eſt-il vraiment l'expreſſion fidelle ? On entend répéter ſans ceſſe que les ſéances permanentes des ſections ſont tenues chacune par cinquante individus au plus, qui tous cedent avec une facilité incroyable, mais peut-être raiſonnée, à la volonté d'un ſeul. D'après cette obſervation, il eſt facile de calculer que quarante-huit hommes adroits peuvent vous préſenter comme le vœu de Paris, ce qui ne ſera que le réſultat de leurs volontés particulieres ; & que Paris à ſon tour, croyant que ſon vœu eſt celui de la France entiere, quarante-huit hommes auront exprimé ou prétendu exprimer le vœu de toute la République. Quelle monſtruoſité !

Étonnés de cette déſertion des ſections, nous en avons demandé la cauſe : on nous a répondu qu'elles n'étoient auſſi peu fréquentées, que parce qu'on ne pouvoit librement y exprimer ſes opinions, ſans courir de danger. Nous avons frémi de ce deſpotiſme, & nous avons gémi ſur la puſillanimité de ceux qui n'oſent le braver. Qu'il ceſſe, enfin, ce deſpotiſme affreux ; qu'il ſoit anéanti ; ſinon, vous en ſerez les premiers fauteurs, nous les premieres victimes : qu'il ceſſe ; que la ville de Paris ſoit notre ſœur en amitié, notre égale en patriotiſme, mais non pas notre ſupérieure en droits : nous ne le ſouffrirons jamais.

Nos armées victorieuſes repouſſent au loin les ſatellites des deſpotes épouvantés, elles bravent & ſurmontent pour

nous la faim, la soif, l'intempérie des saisons, les obstacles de la nature, les fatigues & la mort. Mais c'est en vain que les plus brillants succès couronnent les travaux de nos freres d'armes : si des dissentions intestines nous déchirent, nous serons bientôt subjugués. Ah ! détruisez au-plutôt, nous vous en conjurons au nom de la Patrie ; détruisez tout germe de divisions : s'il est des traîtres, s'il est des ambitieux, quelque part qu'ils se trouvent, ayez le courage de les démasquer, & que leur tête coupable tombe sous le glaive des loix. Qu'aucun respect, qu'aucune crainte, ne vous arrêtent. Souvenez-vous que nous sommes toujours là pour vous faire respecter, pour vous défendre ; sachez que le peuple François veut enfin des loix & le calme ; que l'hydre de l'anarchie doit être terrassée, & que si le monstre ose encore lever ses têtes sans cesse renaissantes, armé de sa terrible massue, le peuple, à votre défaut, saura l'écraser lui même.

Et vous, Législateurs, qu'un concours heureux d'événements incroyables a placés dans ce sanctuaire pour faire notre bonheur, élevez-vous à la hauteur de vos fonctions, soyez dignes de la reconnoissance de vingt millions d'hommes, & méritez l'estime du monde entier qui vous contemple, en devenant les bienfaiteurs de l'humanité.

Signé, Pigeon fils, Jean le Guin, P. L. Vignon, J. Bernard jeune, Perrin.

Nous certifions que la présente copie est conforme à l'original, déposé sur le bureau de la Convention, après lecture à sa barre, le Dimanche vingt-trois du présent mois.

A Paris, le 27 Décembre 1792, l'an premier de la République.

Signé, J. Bernard jeune, Pigeon fils.

Le Procureur-général-syndic entendu :

Le Directoire du Département arrête, que l'Adresse ci-dessus sera incessamment imprimée, envoyée aux Directoires des Districts, & transmise par eux aux Municipalités de leurs arrondissements respectifs.

Fait à Mâcon, en Directoire, le 15 *Janvier* 1793, *l'an second de la République Françoise.*

SIMONNOT, Secretaire-général.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE, aux Halles de la Grenette. 1793.